Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/01/2025 à 09h08
Réference de l'AR : 054-200043693-20241220-2024_068-DE
Affiché le 21/01/2025 ; Certifié exécutoire le 21/01/2025

Procès-verbal du Conseil communautaire du 25 NOVEMBRE 2024

Convoqué le 19 NOVEMBRE, Salle polyvalente de Saint PANCRE, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 25 NOVEMBRE à 18H
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*

ALLONDRELLE-LA-MALMAISON		
BASLIEUX	**MULDER**	DANIEL
BAZAILLES	**MOSCATO**	PASCAL
BEUVEILLE		
BEUVEILLE		
BOISMONT		
CHARENCY-VEZIN	**GRETHEN**	P
COLMEY-FLABEUVILLE		
DONCOURT-LES-LONGUYON		
EPIEZ-SUR-CHIERS	**WEISS**	James
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	**THOMAS**	Jean Luc
GRAND-FAILLY	**BIANCHI**	Ghislain
HAN-DEVANT-PIERREPONT		
LONGUYON	**JACQUE**	JEAN PIERRE
LONGUYON	**PERCHERON**	Caroline
LONGUYON	**LAHURE**	ERIC
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON	**PIEDFER**	DOMINIQUE
LONGUYON		
LONGUYON	**TROMBINI**	AM
LONGUYON		
LONGUYON	**BORASO**	Michèle
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON		
LONGUYON	**HIBLOT**	P
MONTIGNY-SUR-CHIERS		
OTHE		

PETIT-FAILLY	**JIRKOVSKY**	E
PIERREPONT	**MOINEAUX**	JAMES
PIERREPONT	**FAIETA**	MICHEL
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	**SIROT**	ALAIN
SAINT-PANCRE	**SAUNIER**	René
SAINT-SUPPLET		
TELLANCOURT	**ROESER**	DANIEL
VILLE-AU-MONTOIS	**DEMUTH**	JEAN PIERRE
VILLE-HOUDLEMONT	**VERRON**	LAURENT
VILLERS-LA-CHEVRE	**DYE PELISSON**	A
VILLERS-LE-ROND	**GILLARDIN**	Eric
VILLETTE	**DALLA RIVA**	JP
VIVIERS-SUR-CHIERS	**HEIL**	ELISABETH

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*:
Eric CLAUDET (Allondrelle)- Gérard ROUYER (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **: AZZARA JF (BEUVEILLE) à M FAIETA (PIERREPONT)- GUILIN P (BEUVEILLE) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- J THOMAS (HAN DVT PIERREPONT) à D MULDER (BASLIEUX)- J SAILLET (LONGUYON) à J WEISS (EPIEZ) – JL WOJCIK (LONGUYON) à D PIEDFER(LONGUYON) – N FOULON (LONGUYON) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- M POLLRATZKY (LONGUYON) à E LAHURE (LONGUYON) – HOUSSON L (LONGUYON) à M BORASO (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON) à AM TROMBINI (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) à P HIBLOT (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS) à JACQUE JP (LONGUYON)-**

Ci-dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	**44**	
Quorum	**23**	
Nombre de titulaires présents	**25**	
Nombre de suppléants présents *(en lieu et place d'un titulaire)*	**2**	
Nombre de procurations	**12**	
Soit un total de votants potentiels de	**39**	

Présentation AGAPE PCAET : Amandine Resano Garcia présente le diagnostic du territoire ainsi que les objectifs à réaliser d'ici 2030 -2050 (arrêt des énergies fossiles en 2050. Il faut donc encore les réduire de 30%) ; 161 GW/H d'énergies fossiles ont été

consommés en 2022, en cause la mobilité, les transports… en 2026 la consommation est estimée à 145 gw, en 2030 à 116 et 22 en 2050.

En ce qui concerne la consommation d'énergies renouvelables, le territoire utilise 67% des besoins. En 2026, les éoliennes modifiées et nouvelles permettront de couvrir 110% des besoins, 265% en 2050 si la moitié des parcs éoliens voient le jour ;

Pour le CO^2 : 85 KT en 2022, 76 en 2026, 58 en 2030et 27 en 2050 ; La réduction est déjà entamée depuis 2010.

La consommation de produits pétroliers : -21% en 2022, -97 en 2050

Emission GES, séquestration carbone : les forêts ont encore la fonction de stocker le carbone du territoire. Sur notre territoire, elles continuent de stocker alors que sur d'autres, en raison de la sécheresse, des scolytes et de la chaleur, les forêts ne séquestrent plus et en émettent. Pour 2050, il faudra la neutralité carbone ;

Si on diminue les GES et on augmente la séquestration carbone (gestion plus durable, replantation, remplacement des terres par des vergers, replanter des forêts….), on arrive à une neutralité carbone.

On retrouve également des polluants atmosphériques : ammoniaque, oxyde d'azote particules fines, dioxyde de souffre provenant de l'agriculture, du résidentiel et des transports routiers.

Le PCAET sur la CCT2L est volontaire. Il s'agit de partager une démarche volontaire, d'essayer de mettre des objectifs atteignables pour ne pas se démotiver.

Depuis 2005 la production d'énergies renouvelables a augmenté de 12%, ceci dû aux éoliennes, aux panneaux photovoltaïques, aux conversions de chaudières fioul en PC, aux inserts bois en insert à pellet…. Nous sommes donc bien au-dessus des objectifs de la Région.

Plusieurs propositions d'orientations :

- Réussir le PCAET : orientation 0- transversale, mobilisation des communes, exemplarité de l'interco
- Orientation 1 : amélioration de la qualité de vie –habitat- mobilité- gestion des déchets
- Orientation 2 : dynamiser l'activité économique par la transition énergétique : agriculture-commerce-industrie- développement des énergies renouvelables
- Orientation 3 : préserver nos richesses environnementales- 0 artificialisation du sol-végétalisation- préservation de la biodiversité

  Proposition d'un questionnaire pour le grand public, pour recueillir les avis et répondre à l'obligation de concertation- Parvenir à une mobilisation de la population

  Questionnaire en ligne du 1er décembre au 31/01

Le Président constate que le quorum est atteint.

Le Conseil débute à 18h45

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du Conseil Communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Désigne, C PERCHERON, secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 26 09 2024 ANNEXE 1 DEL 24 08 01

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal
La rédaction définitive est ratifiée en séance le 25 11 2024

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE
DECIDE de valider le procès-verbal de la séance du 26 09 2024

3- demande de subvention- programmation culturelle 2025- CD54 Annexe 2 DEL 24 08 02

Descriptif synthétique des activités ou du projet (contenu, déroulement, objectifs, public concerné, date et lieu)	Pour 2025, la T2L propose des spectacles tout au long de l'année en sillonnant tout le territoire, afin que chaque habitant accède aux différentes manifestations culturelles. La T2L implique les associations locales à chaque manifestation. La programmation 2025 va se révéler intense et éclectique avec des propositions artistiques pluridisciplinaires : théâtre, musique, et concerts. La communauté de Communes a décidé la gratuité de tous ces manifestations en entrée libre, afin de permettre, à tous, l'accès à des lieux de culture. La production SIMAILULIU a proposé un contrat pour la gestion de cette programmation			
Montant du budget ou du projet :	21 000 € TTC			
Subvention sollicitée :	10 000 € TTC			
Echéancier ou date de réalisation	Début du projet :		Fin du projet :	
Plan de financement prévisionnel :	**DEPENSES** 01/02/2025 - LA BARONNE (chansons singulière et rockailleuse) Salle du PREAU à MONTIGNY SUR CHIERS 12/04/2025 - LA GAPETTE (chansons festivo-réalistes) Salle des Orchidées à GRAND FAILLY		**RECETTES** ➢ Autofinancement ➢ Conseil Départemental	11 000 € 10 000 €

	25/04/2025 - VACANCESDEMERDE.COM (théâtre de Boulevard) Salle de PIERREPONT 27/09/2025 - Julien STRELZYK (humour) Salle du FORUM à LONGUYON 25/10/2025 - LADISLAVA (musique tzigane Salle à définir dans la T2L 15/11/2025 - L'ARNAQUEUSE (théâtre de Boulevard) Salle de PIERREPONT Pour un total de TTC ➢Communication- divers SACEM/SACD TOTAL	**18 990 €** **2 010 €** **21 000 €**	**TOTAL**	21 000 €

JP JACQUE : nous demandons 10 000€ sur 21 000€
J WEISS : cela reste dans le budget de l'année dernière
D ROESER : ce programme a été défini par la commission culturelle ? j'ai entendu dire que la commission ne se réunissait pas
JP JACQUE : on voudrait plus de représentant de la T2L aux spectacles organisés. Seuls James et Michel étaient à Pierrepont
G BIANCHI : pour la commission nous avons 2 participants de Grand Failly mais c'est compliqué pour eux d'y participer car c'est en début d'après-midi

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE
DECIDE de valider le projet de programmation culturelle 2025 et d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du CD54

4- Consultation marché AAGV ANNEXE 3 DEL 24 08 03

Vous trouverez en annexe les pièces de la consultation.

Dans le cadre de sa compétence « accueil des gens du voyage », la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais a en charge la création et la gestion d'aires d'accueil depuis le 1er janvier 2017.

Le marché a notamment pour objet :

➢ La gestion administrative et technique de l'aire aménagée pour l'accueil des gens du voyage, à Longuyon d'une capacité de 12 emplacements.

➢ La gestion de tout autre terrain ou aire qui seront nouvellement créés sur le territoire intercommunal.

La collectivité souhaite confier la gestion de cette aire à un prestataire pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

La gestion des équipements sera conforme aux prescriptions du présent marché, et à la réglementation en vigueur en matière d'accueil des gens du voyage. Le mode de gestion financière retenu est celui de la régie de recettes et d'avances.

Le titulaire est tenu par une obligation de résultats, notamment en termes de :

➢ Respect et application du règlement et des directives du donneur d'ordre ;
➢ Taux de perception des recettes ;
➢ Conservation des équipements en état de fonctionnement et de propreté ;
➢ Disponibilité et réactivité.

Les rapports entre la T2L et le titulaire sont ceux d'un propriétaire à un prestataire de service, chacun assumant les responsabilités qui en découlent.
Le titulaire assure sous sa responsabilité et à ses frais toutes les opérations dont il a la charge.

La gestion de cette aire d'accueil comporte 7 axes prioritaires pour la collectivité :

➢ **L'obligation d'un maintien dynamique** de l'état du patrimoine de l'aire d'accueil pendant toute la durée du marché ;
➢ **L'obligation de moyens et de réactivité** en matière de qualité de services ;
➢ **Le respect des dispositions réglementaires** en matière de stationnement et d'utilisation des équipements ;
➢ **La transparence avec la T2L** sur les actions menées par le titulaire ;
➢ **La perception des redevances**, des droits de stationnement, du paiement des fluides, des frais de dégradations et des cautions pour l'aire d'accueil. Transmission des justificatifs de dépôt de fonds ;
➢ **Des comptes rendus mensuel et annuel de l'activité**, permettant d'apprécier le niveau de qualité de la prestation. Ce compte rendu comprendra entre autres les recettes et dépenses, le taux d'occupation de l'aire d'accueil, un état du contexte de l'aire et un rapport d'incident ;
➢ **Un relevé journalier d'activité adressé hebdomadairement**.

Le marché AAGV a été publié le 8 Novembre et le retour des offres devra être réalisé le 3 décembre 2024 à 12H.

JP JACQUE explique que des travaux ont été réalisés pendant l'été, travaux de maintenance mais également de sécurité électrique

Le Conseil prend acte du lancement de la consultation

5- Décisions modificatives – Budget Général- Budget OM

BUDGET ORDURES MENAGERES DEL 24 08 04

Des travaux supplémentaires sont prévus à hauteur de 20000€.
Il est prévu d'aménager un local de stockage pour le broyeur à branches, d'installer des barrières de protection des bornes d'accés et d'ajouter pour la borne de sortie une boucle de détection suplémentaire. Pour cela il faut également installer un cable téléphonique

souterrain.
Il est nécéssaire de valider la décision modificative suivante :

Objets : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (21) - 7213 : Autres bâtiments publi	20 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	20 000,00
	20 000,00		**20 000,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	20 000,00		
65568 (65) - 7213 : Autres contributions	-20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	**20 000,00**	**Total Recettes**	**20 000,00**

J WEISS : cela concerne la sécurisation de la déchetterie et des aménagements des circuits
M FAIETA : c'est la réfection d'un des garages également pour le stockage du broyeur, l'élargissement au niveau de l'accès et la pose d'une boucle supplémentaire pour l'accès

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE
DECIDE de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus

BUDGET GENERAL DEL 24 08 05
OPERATION KAISER
Il est nécessaire de passer la décision modificative suivante pour transférer les crédits ouverts pour les travaux KAISER en opération 2401.
Initialement les travaux ont été mis à l'article 21311 Bâtiments administratifs Fonction 020.

Objets : TRAVAUX KAISER OPERATION

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21311 (21) - 020 : Bâtiments administratifs	-200 000,00		
2313 (23) - 020 - 2401 : Constructions	200 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

J WEISS : il s'agit d'un passage d'un chapitre à un autre
Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE
DECIDE de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus

REGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2024. DEL 24 08 06

Il est nécessaire de passer la décision modificative suivante pour régulariser les attributions de compensation définitives 2024.

Il a été ouvert au budget primitif la somme de 1 004 155€. La somme définitive des attributions de compensation se monte à 1 029 100€

Objets : **REGULARISATION ATTRIBUTION COMPENSATION DEFINITIVE**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
65748 (65) - 281 : Autres personnes de dro	-24 945,00		
739211 (014) - 01 : Attributions de compens	24 945,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

J WEISS : les sommes données par la DGFIP doivent être abondées pour le dernier trimestre

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE

DECIDE de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus

6- Règlement factures OPAH 2018-2022- suivi animation OPAH Annexe 4 DEL 24 08 07

Dans le cadre du Suivi d'animation de l'OPAH 2018-2022, il demeure un 6ème acompte à régler au CAL SOLIHA d'un montant de 17 296,92€ ainsi que la somme de 3 440€ correspondant à la prolongation du marché pour une année.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A L UNANIMITE

DECIDE d'autoriser le président à régler le reliquat de ce marché.

DIVERS

- JP JACQUE- E GILLARDIN : ATCHOUM : c'est opérationnel mais nous n'avons pas encore reçu les supports de communication
- G BIANCHI : les anciens signalent que l'Othain sort de son lit et il faudrait conforter les berges pour éviter que cela s'affaisse. Le Pont est déjà en grande difficulté.

- E GILLARDIN : on ne peut pas faire d'empierrement comme çà. Nous pouvons prévoir des travaux comme du nettoyage mais pour du renforcement des berges nous pouvons mettre que du végétal
- G BIANCHI : on ne peut pas laisser le pont s'écrouler
- E HEIL : il y a des problèmes avec le débroussaillage. Le travail est de mauvaise qualité. On a du repayer Débroussagri
- JP JACQUE : j'ai l'impression qu'il suit le contrat alors que Débroussagri en faisait plus. Il faudra démontrer que le travail n'est pas fait
- L VERRON : on a dû repayer également
- D ROESER : il a arraché. Il a du mauvais matériel.
- L VERRON : c'est normal qu'il soit moins cher car il ne fait pas le quart. Et pour la voirie, on a une route carrossable mais c'est ni fait ni à faire. Pensez vous faire quelque chose ?
- D ROESER : c'est la même chose à Tellancourt. Il faut que la commission voirie vienne voir sur place
- G BIANCHI : il y a des nids de poule déjà à refaire
- L VERRON : cela fait 1 an que je réclame pour 2 lampadaires qui marchent la journée et pas la nuit.
- E GILLARDIN : il faut relancer Patricia
- E JIRKOVSKY : il y a avait la possibilité pour le salon des maires d'avoir un bus auprès de Jean Jacque. Je voudrais savoir à quoi sert l'argent de l'amicale. On a voté pour un président
- G BIANCHI : je préconise un trajet en train
- E GILLARDIN : c'est une bonne question mais qui est allé au salon ?
- J THOMAS : il y a toujours une portion de route non prise en compte dans la voirie intercommunale. Quand la délibération sera prise en conseil communautaire ?
- J MOINEAUX : les travaux ont été réalisés et il n'y a pas de suite. Cela fait plusieurs demandes qui sont faites auprès de Rémy mais nous n'avons pas de retour. J'ai les mêmes plaintes pour le fauchage également.
- JP JACQUE : le déménagement vers Kaiser est terminé. Il reste à faire le parking pour le printemps. Nous avons eu une visite il n'y a pas longtemps
- M FAIETA : pour les retraits de cartes déchetterie, les cartes seront à disposition pour les communes le 16/12. Pour Longuyon il y aura deux jours de retrait les 10 et 12 Décembre
- G BIANCHI : en ce qui concerne l'EP, il y a des points noirs, rue de l'école et au milieu du village. Je n'ai pas eu de réponse
- E GILLARDIN :cela est prévu dans le budget 2025. M BROGA de Citéos a fait le tour en ma compagnie de Grand Failly, Villers la Chèvre, Tellancourt, Crèche de Longuyon
- D ROESER : le lampadaire est réparé. Nous avons beaucoup de difficultés pour les illuminations de Noel. Le système ne fonctionne pas. Tu as dit que c'était en raison de la technologie 5 G
- E GILLARDIN : Citéos avec Eclatec remplaceront le matériel
- JP DEMUTH : il remplace 5 par 5, donc ça va durer un bout de temps
- E GILLARDIN : la 4G va durer encore longtemps

La séance est levée à 19H30

Le secrétaire de séance

Le Président
JP JACQUE